

## Le train de vie dérangent de la Fédération de karaté

PAR ANTON ROUGET  
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 26 MARS 2017

Appartement privatisé, voiture de fonction, scooter de fonction offert pour un départ... Une enquête préliminaire a été ouverte à la suite d'une inspection sur le fonctionnement de la Fédération française de karaté.

Ambiance fin de règne à la Fédération française de karaté et des disciplines associées (FFKDA). Déjà très contesté, son patron, Francis Didier, accroché à son siège de président depuis 16 ans, est désormais au cœur d'une enquête préliminaire depuis le jeudi 16 mars. Au terme d'une inspection générale des services de la jeunesse et des sports lancée en octobre, les deux fonctionnaires chargés du dossier n'ont eu d'autre choix que de saisir le procureur de Paris pour l'alerter sur le train de vie du numéro 1 du karaté français.

Selon les informations diffusées par l'Agence France-Presse, les inspecteurs ont notamment tiqué sur l'appartement loué par la FFKDA pour le compte de Francis Didier, **un dossier révélé en septembre 2013 par Mediapart**. Pour 28 000 euros par an, la Fédération loue un appartement en théorie dévolu à ses cadres de passage à Paris, mais dont le seul occupant est en réalité Francis Didier.

Une version que le président a toujours contestée, expliquant que la location de l'appartement est encadrée par les textes de sa fédération. Pour prouver sa bonne foi, Francis Didier s'appuie sur un document clef : un compte-rendu du comité directeur du 24 janvier 2009. Ce dernier est censé valider les clauses d'un « règlement financier » stipulant que l'appartement loué par la Fédération est prioritairement destiné au président.

Sauf que, selon les informations de Mediapart, le contenu de ce document est différent de celui des comptes-rendus envoyés à l'époque à plusieurs membres du comité directeur. Le texte fourni par M. Didier comporte 13 pages, quand le document de base n'en a que 10. Et comme par hasard, les trois pages

supplémentaires – à la police d'écriture différente de celle du reste du texte – sont justement celles qui dédouanent le président de la Fédération. Francis Didier a-t-il ainsi produit un faux pour se protéger ? Invraisemblable, conteste la FFKDA, qui assure que le document de 10 pages est « certainement un projet de compte-rendu, pas une version définitive ». Étonnant : le 27 mars 2009, le comité directeur suivant a adopté « à l'unanimité » le projet (de 10 pages), sans y apporter la moindre modification...

La véracité du document exhibé par Francis Didier pour se défendre n'est pas le seul point sensible du dossier. Car le problème posé par l'appartement de son président était largement connu dans les rangs de la Fédération depuis plusieurs années. Le directeur technique national (DTN), fonctionnaire détaché du ministère des sports pour assurer la bonne gouvernance de la Fédération, a par exemple lui-même assisté à une réunion préconisant dès 2010 que la location du bien soit intégrée « en avantages en nature du président ». Mais le DTN Dominique Charré n'est jamais allé plus loin. « Je n'avais pas connaissance de crime ou de délit », se justifie celui qui a été promu en 2013 au poste de sous-directeur du service des sports.



Dominique Charré

Aléa du calendrier, après quatre années au ministère, M. Charré vient de retrouver son poste de DTN de la FFKDA, mercredi 15 mars, à la veille de l'annonce de l'ouverture de l'enquête préliminaire. La chronologie de cet aller-retour ne manquera pas d'étonner. Surtout qu'en 2013, Dominique Charré n'avait pas quitté Francis Didier les mains vides.

Selon les informations de Mediapart, le fonctionnaire a en effet bénéficié, en guise de cadeau, du scooter que la Fédération avait acheté, trois ans plus tôt, pour plus de 8 000 euros, dans le cadre de ses fonctions. « Le bureau exécutif a souhaité le remercier pour services rendus », tente d'expliquer la FFKDA. Selon cette dernière, « M. Charré a alors refusé et exigé de payer

ce scooter », mais le bureau exécutif, visiblement fort déterminé, « a refusé catégoriquement et M. Charré a donc conservé malgré lui ce véhicule ». Malgré lui, mais sans commettre le moindre délit, tient à ajouter le DTN : « Il n'y a pas eu de fraude, d'agissement caché, mais bien simplement l'acceptation d'un cadeau de départ, à l'issue de sept ans de collaboration extrêmement active. »

Cette « collaboration extrêmement active » a aussi eu un coût pour la FFKDA : 2 900 euros bruts par mois, précisément, versés par la Fédération en plus de son salaire de fonctionnaire. Là encore, rien d'illégal, assure Dominique Charré : « La quasi-totalité des directeurs techniques nationaux perçoivent des indemnités fédérales. [...] Il n'y a pas eu dans cette application légale de risque de manque de discernement de ma part. » On n'ose croire le contraire.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.